Certificat d'inscription aux écoles 2024/2025

>> Démarches

Composition du dossier

1	**Le formulaire rempli et signé** « certificat d'inscription aux écoles », disponible sur le site varces.fr
2	**Copie intégrale du livret de famille.**
3	**Justificatif de domicile, comportant vos noms et prénoms, datant de moins de 3 mois:** Facture gaz, électricité, eau, téléphone fixe, loyer ; attestation d'assurance habitation ; partie de l'acte final d'achat (nouveaux propriétaires). En cas d'hébergement chez un tiers : justificatif de domicile comportant les noms et prénoms de l'hébergeant + attestation sur l'honneur indiquant vous héberger + carte d'identité de l'hébergeant.
4	**Une copie des pages des vaccins** du carnet de santé de l'enfant, avec le nom et prénom de l'enfant mentionné en haut de chaque page.
5	**En cas de séparation des parents :** Copie du dernier jugement, mentionnant la résidence principale de l'enfant. En cas de garde alternée, indiquer le domicile qui définira le périmètre scolaire. En l'absence de jugement : remplir l'autorisation pour inscription scolaire et joindre une copie de la pièce d'identité de l'autre parent (formulaire disponible sur le site varces.fr)

Où déposer le dossier ?

Auprès du **service Enfance et Jeunesse** « **L'Arc-en-Ciel** » de la Mairie, 32 avenue Joliot Curie :

Par mail	sej@varces.fr
Dans la boîte aux lettres	A côté de la porte de sortie
Sur Rendez-vous	Contacter le secrétariat au 04.38.750.850
Par voie postale	Mairie - service enfance et jeunesse 16 rue jean Jaurès – 38 760 Varces Allières et Risset

L'article 441-7 du Code Pénal prévoit "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat original sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit àla limitation du traitement de vos données. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à laprotection des données de la commune de Varces Allières et Risset. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL – Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.